

Limoges, le 27 février 2014

**Monsieur Michel TOULET**Association Renaissance du Vieux Limoges  
37 rue Adrien Tixier  
87100 LIMOGES

Monsieur le Président,

Vous souhaitez connaître les réponses aux diverses questions sur la promotion du patrimoine local que vous avez récemment adressées à la liste « *Limoges 2014, l'essentiel c'est notre Ville* ».

Nous vous invitons dans un premier temps à consulter les propositions pour la mise en valeur du patrimoine formulées dans notre Journal de campagne (exemplaire ci-joint), ainsi que le bilan de l'action municipale depuis 2008. Au regard des dizaines de millions d'euros consacrés au patrimoine sur la période par la Municipalité, le terme « *enterrer* » que vous reprenez tel un leitmotiv nous paraît déplacé... Ne méconnaissez pas que l'ensemble des opérations ont été conduites en étroite concertation avec les services compétents de la DRAC.

Comme vous le constaterez notre Liste entend préserver cette place importante faite à la mise en valeur et à la protection du patrimoine de notre ville. Les principales valorisations que vous évoquez sont inscrites dans notre programme (baptistère paléochrétien, crypte Saint-Martial, site archéologique la Courtine..).

Pour le reste, permettez-nous de formuler quelques remarques :

- Le label VAH ne concerne pas uniquement le bâti remarquable ancien, la campagne de numérisation de documents anciens par la Bfm et les Archives relevant également du label. Il prend également en compte la promotion des trois arts du feu sur lesquels la Ville a particulièrement mis l'accent et que nous avons l'intention de poursuivre (notamment par le développement de la route mondiale et la route européenne de la céramique, la Maison de l'Email, le projet d'exposition Chigot, le concours international de création d'une tasse de dégustation de café en porcelaine etc...).

- Concernant le CIAP, vous sous-entendez que la Ville aurait bénéficié d'une subvention indue du Ministère de la Culture et vous paraissez en faire une urgence. Or, d'une part la DRAC n'a encore versé aucune subvention à ce titre, et d'autre part, le Ministère de la culture n'engage nullement à la précipitation dans ce domaine. Il est à noter que très peu de villes ou pays labellisés ont fait leur CIAP dans les 5 premières années et que sur les 160 labellisés, une trentaine tout au plus en ont un...

Cela dit, cet aménagement est bien prévu dans notre programme de mandature. Nous le réaliserons par étapes, selon les exigences habituelles (rédaction du projet scientifique et culturel, puis lancement d'une étude de programmation concernant l'implantation et l'aménagement, création d'un comité de pilotage et d'un comité scientifique...). Il trouvera une complémentarité avec le musée des Beaux-Arts dans son approche de l'histoire et du patrimoine de Limoges. Il s'adressera aussi bien aux touristes qu'aux habitants de notre ville.

**Siège de campagne:**9 boulevard de la Cité - 87000 LIMOGES | Tél. : 05 55 01 19 34 | Site Internet : [www.alainrodet2014.fr](http://www.alainrodet2014.fr) | Courriel : [contact@alainrodet2014.fr](mailto:contact@alainrodet2014.fr)

Au demeurant vous croyez pouvoir écrire que : « *cette ouverture [du CIAP] doit être considérée comme prioritaire par rapport à tous les autres projets municipaux* » ; est-ce à dire que

la Municipalité devrait abandonner les travaux de construction de restaurants scolaires, de rénovation de voirie, de réfection de conduites d'eau ou d'assainissement tant qu'un CIAP n'aura pas été mis en place ?

- Pour ce qui est de l'élaboration de l'AVAP, comme vous le savez, afin qu'elle soit tout aussi pertinente qu'efficace, la Ville a entrepris un inventaire du patrimoine, préalable indispensable à la cohérence de tout engagement pour la défense du patrimoine. Un travail de la municipalité et des services en étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France et un cabinet d'études spécialisé est en cours. Nous le poursuivrons puis organiserons en temps utiles la concertation avec la population et une exposition sur le sujet, dans la suite logique du dossier.

- Quant à la création d'un secteur « *sauvegardé* », nous tenons à vous préciser qu'elle est beaucoup plus complexe que vous semblez le penser et qu'elle ne peut se faire « en un claquement de doigts » : sa création dépend de l'Etat qui doit présenter un dossier technique très complet à la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés.

- Selon vous il appartient à la municipalité d'imposer aux propriétaires la réfection de leur devanture dans les quartiers historiques considérant que « *l'argument de la faiblesse des moyens de certains propriétaires n'est pas recevable* ». Vous faites ainsi bien peu de cas de la situation précaire de certains propriétaires, notamment de personnes âgées qui n'ont ni les moyens financiers ni l'énergie pour engager des travaux de rénovation lourde. C'est d'ailleurs pourquoi a été mis en œuvre le PRI, dispositif incitatif qui permet à ces propriétaires de bénéficier de conseils techniques et juridiques, d'un accompagnement et d'aides financières.

- Concernant la valorisation des vestiges archéologiques enfouis, dans l'immédiat les campagnes de fouilles du site de la Courtine et de la crypte Saint-Martial étant inachevées, toute mise en valeur prématurée risquerait de nuire à l'intégrité des vestiges. En revanche, lorsque les rapports de fouilles auront pu être communiqués il va de soi que l'ensemble de ces vestiges feront l'objet d'une valorisation adaptée et en étroite concertation avec les services compétents du Ministère de la culture.

- Enfin, nous vous rappelons que l'ouverture à la visite de sites, que vous appelez de vos vœux, est déjà très largement engagée par la Ville et nous entendons persévérer dans ce sens. Pour certaines des 60 thématiques de visites VAH, des partenariats ont été établis permettant l'accès à des sites d'ordinaire non visibles : cour intérieure résidence Grand Quartier, Hôtel de Lostende, Hotel Nieaud, Hôtel de Maledent, Faculté Droit Turgot, Lycée Turgot, coulisses de l'Opéra, atrium de la Bfm avec mosaïque, site villa Brachaud, terrasses de la CCI pour point de vue, parc du château de Beauvais, parc du château du Mas Billier, Maison du Peuple. L'ossuaire de Saint-Pierre a déjà été ouvert grâce à la Ville pour les Journées Européennes du Patrimoine. C'est un lieu de culte ordinairement ouvert une fois par an pour la Toussaint. Il ne tient pas qu'à nous d'en faire un lieu d'affluence, toute mise en valeur devant se faire dans le respect de l'affectation du site ainsi que des fidèles (mais vous êtes libre de ne pas partager ce point de vue).

**Siège de campagne:**

9 boulevard de la Cité - 87000 LIMOGES | Tél. : 05 55 01 19 34 | Site Internet : [www.alainrodet2014.fr](http://www.alainrodet2014.fr) | Courriel : [contact@alainrodet2014.fr](mailto:contact@alainrodet2014.fr)



||| Ayant veillé à apporter une réponse circonstanciée dans les délais par vous-même indiqués, nous sommes particulièrement surpris de constater que vous avez cru devoir communiquer prématurément vos observations à la presse. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire connaître ce qui vous a conduit à agir ainsi.

En espérant avoir ainsi répondu à vos interrogations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

*Dans l'attente de votre  
réponse à la demande de précision  
de dernier § -*



**Alain RODET**